



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÊTE DE LA MUSIQUE : LE PRÉFET INTERDIT LES CONCERTS DANS LES RESTAURANTS, LES BARS ET SUR LA VOIE PUBLIQUE POUR TENIR COMPTE DE LA SITUATION ÉPIDÉMIQUE

à Pau, le 18 juin 2021

La fête de la musique aura lieu dans le contexte de la crise sanitaire. S'il est indéniable que la situation sanitaire s'améliore, il n'en reste pas moins que la présence du virus et de ses variants impose des adaptations pour éviter un regain épidémique. De plus, le taux d'incidence dans les Pyrénées-Atlantiques, même s'il tend à diminuer depuis plusieurs jours, reste le plus élevé de la région Nouvelle-Aquitaine, et supérieur à la moyenne nationale, qui s'établit au 13 juin à 40,0 cas pour 100 000 habitants (dans le département, 47,7 pour 100 000 habitants ce 18 juin 2021).

Dans ce contexte sanitaire particulier, l'organisation de concerts dans les bars ou restaurants à l'occasion de la fête de la musique est propice à engendrer des rassemblements sur la voie publique et à accroître les risques de contamination en intérieur (chant, instrument à vent, consommation en intérieur sans masque, risque de ne pas respecter les gestes barrières dans une ambiance festive).

Eric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques, interdit donc par arrêté préfectoral pour le 21 juin 2021 dans tout le département :

- l'organisation de concerts dans les bars ou restaurants ;
- l'organisation de concerts improvisés des musiciens, notamment amateurs, sur la voie publique ;
- la diffusion de musique amplifiée sur la voie publique, en dehors des événements organisés dans le respect du protocole du ministère de la culture relatif à la Fête de la musique 2021.

Le préfet rappelle que le respect des règles sanitaires est impératif pour maîtriser l'épidémie.